



Direction Générale des Services

Direction de la Politique Immobilière et de la
Construction

DPIC-Service Administratif et Finances

Affaire suivie par : Guillaume Richeux, agence Sud
Poste: 71.69

2014-CG-2-4386

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mai 2014

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS
DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
OPÉRATION DE TRAVAUX AU COLLÈGE PAUL ELUARD A GUYANCOURT**

Code	C0301
Secteur	Favoriser la réussite scolaire des collégiens dans un environnement de travail de qualité dans la Cité
Programme	Plan pluriannuel d'investissement dans les collèges publics (2010-2016)

Données financières	Investissement	
	AP	CP sur AP
Enveloppes de financement		
Montant actualisé	560 000 000 €	31 314 000 €
Montant déjà engagé	67 644 248 €	5 270 640 €
Montant disponible	492 355 752 €	26 043 360 €
Montant réservé pour ce rapport	2 466 000 €	105 000 €

Echéancier des crédits de l'opération :

Opération	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
2 466 000 €	105 000 €	1 006 000 €	838 000 €	370 000 €	147 000 €

Opération de travaux de remplacement de revêtements de sol dans le bâtiment « administration externat », de réfection et mise en sécurité des toitures terrasses, mise en conformité à la réglementation accessibilité et à la réglementation incendie au collège « Paul Eluard » à Guyancourt.

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de travaux dans le collège « Paul Eluard » à Guyancourt, présentée dans la fiche ci-jointe.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

OPERATION NOUVELLE

Opération :	2007P013O074T02
	GUYANCOURT
	Collège « Paul Eluard »
	Travaux de remplacement de revêtements de sol dans le bâtiment « administration externat », de réfection et mise en sécurité des toitures terrasses, mise en conformité à la réglementation accessibilité et à la réglementation incendie

Enveloppe financière € TTC

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total opération
Montant des travaux :	1 372 800	616 300	1 989 100
Date de valeur :	Novembre 2013		
Maîtrise d'œuvre :	176 100	20 000	196 100
Services au maître d'ouvrage :	54 800	4 000	58 800
Aléas :	89 500	10 000	99 500
Révisions :	117 500	5 000	122 500
Total opération :	1 810 700	655 300	2 466 000

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Juillet 2014
Remise Avant-Projet :	Septembre 2014
Notification travaux :	Mars 2015
Livraison :	Août 2016

Echéancier en € TTC

2014	105 000
2015	1 006 000
2016	838 000
2017	370 000
2018	147 000

JUSTIFICATION DE L'OPÉRATION

Le collège Paul Éluard à Guyancourt construit en 1973 se compose d'un ensemble de trois bâtiments constitué par l'administration/externat (A), une salle de restauration et un préau (B) et la demi-pension/externat (C) et de deux bâtiments isolés : un atelier désaffecté (D) et les logements de fonction (E).

En 2007-2008, dans le cadre d'une opération de travaux, il était prévu de remplacer des revêtements de sol du bâtiment A. En cours d'opération, de l'amiante a été découverte, non révélée lors du diagnostic de repérage d'amiante préalablement effectué.

L'entreprise intervenante avait pulvérisé un produit sur les sols pour faciliter leur décollage, ce qui les a dégradés mais elle n'a pu, au regard des délais, réaliser l'ensemble du désamiantage et de la pose de revêtements de sols. Seul le troisième étage a pu être fait complètement. Pour assurer la rentrée scolaire de septembre 2007, il a alors été décidé de mettre en place un revêtement de sols bas de gamme sans fermer les joints, en attente d'une nouvelle intervention.

Le revêtement de sols alors posé nécessite à présent d'être remplacé. Il est donc proposé d'intervenir sur les zones non finalisées lors de la précédente intervention (rez-de-chaussée partiel et second étage) et de remplacer du sol vétuste au premier étage (Centre de Documentation et d'Information, salles de réunion et de travail).

Par ailleurs, le site présente d'autres problématiques d'ordre technique, d'une part, et d'ordre réglementaire, d'autre part, à savoir :

- Les toitures-terrasses de l'ensemble des bâtiments présentent un défaut d'étanchéité. Etant difficiles d'accès et non sécurisées, elles ne sont pas régulièrement entretenues et des fuites d'eau sont constatées.
- A la suite des observations émises par la commission de sécurité, il est demandé de remplacer les cloisons des locaux « archives » et « dépôt livres » par des cloisons coupe-feu. Il convient également, pour répondre à la réglementation, de créer des espaces d'attente sécurisés dans l'enceinte de l'établissement.
- Le collège n'est pas conforme à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées, tant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur, notamment en raison de l'absence d'ascenseur et de dispositifs adaptés permettant la libre circulation des personnes handicapées.

Il est donc proposé de remédier à ces problématiques.

NATURE DES OPÉRATIONS

Il est proposé d'effectuer les études de conception en une seule phase et pour des raisons économiques de prévoir les travaux en deux tranches (en 2015 et en 2016).

TRANCHE FERME

Revêtements intérieurs

(Rez-de-chaussée : administration, 1^{er} étage : CDI, salles de réunion et de travail et 2^{ème} étage)

- Désamiantage des sols recouverts,
- Réfection des sols et murs, remplacement des dalles de faux-plafonds sur les zones désamiantées.

Mise en sécurité des toitures terrasses

Amélioration des accès et mise en œuvre de protections collectives.

Mise aux normes d'accessibilité

Mise en conformité accessibilité sur les zones impactées par les travaux.

Espaces extérieurs :

- Création d'une rampe y compris revêtement avec contraste visuel ou de guidage,
- Reprise du digicode et installation d'un visiophone.

Point d'accueil :

- Installation d'un vidéophone avec reprise de l'accès et création d'une rampe.

Circulations horizontales :

Mise en conformité du seuil de l'accès au self de la demi-pension.

Circulations verticales :

Création de 2 ascenseurs (2 bâtiments reliés par le préau et la salle de restauration) ou d'un seul ascenseur desservant chaque niveau des 2 bâtiments par des passerelles.

Sanitaires :

Mise en conformité sur l'ensemble des blocs sanitaires des élèves, des professeurs et de l'administration.

Mise aux normes sécurité incendie

- Désamiantage des cloisons des dépôts du 1er étage comportant des joints amiantés,
- Mise en œuvre de cloisons coupe-feu dans les locaux « archives » et « dépôt livres »,
- Création d'espaces d'attente sécurisés.

TRANCHE CONDITIONNELLE

Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses

Réfection des étanchéités des toitures terrasses des bâtiments A, B et C correspondant à l'externat et la demi-pension et E correspondant aux logements de fonction.